

Intitulée de la communication : Eléments de réflexion sur les politiques économiques environnementales : le développement durable à l'épreuve de la bonne gouvernance.

Préparée par **BEKHECHI GHAOUTI & BENMANSOUR ABDELLAH**
UNIVERSITE DE TLEMCEM- Algérie

MOTS CLEFS:

Culture, Contrôle, Développement durable, Etat, Gouvernance, Normalisation, Performance, Politique Economique, Système, Territoire.

SOMMAIRE

Introduction

1- La dimension régionale comme espace politique

2- Les enjeux de la décentralisation

3- Le concept de développement durable

3-1- Les indicateurs du développement durable

3-2- Les principes de Bellagio

3-2- La gouvernance entre la théorie et la pratique

4- Le concept de gouvernance

4-1- Les principaux aspects de la gouvernance

4-2- Le poids de la rationalité dans le pouvoir décisionnel

4-3- Droits et libertés dans la bonne gouvernance

5- L'impact de la Gouvernance sur le Développement durable

CONCLUSION

INTRODUCTION

Le développement durable doit toucher le coeur des stratégies marquées par l'ensemble des secteurs touchant les grands courants d'évolution des sociétés et des économies mondiales. Il reste apparemment un espace de concertation et de communication propre à mettre en commun les conditions pour satisfaire les besoins humains et éclairer les décisions à prendre.

Le concept de développement durable touche à trois domaines concernant l'économique, l'environnement et le social. « Les bailleurs de fonds internationaux dont le concours est indispensable aux pays en voie de développement ont eux même tracé la trajectoire vers le développement durable » (R1). La bonne gouvernance se trouve au coeur de la démarche vers le développement durable, avec un passage obligé par la démocratisation de l'Etat de droit, le respect des droits de l'homme, l'association de la

société civile aux prises de décision et, enfin, l'élaboration et l'application de politiques visant des objectifs s'inscrivant dans le cadre des fondements du développement durable.

Certaines politiques apparaissent comme des obstacles au développement durable. Des acteurs et des institutions développent des stratégies qui maintiennent le débat à la périphérie des décisions majeures. En revanche la conversion de la dette extérieure des pays en voie de développement pourrait utilement avoir lieu à travers des actions de développement durable.

1- La dimension régionale comme espace politique

L'espace régional a toutes les dimensions pour être un véritable espace politique international capable d'infléchir les paradigmes dominants dans le sens du développement durable. En d'autres termes, l'espace politique est a priori considéré comme la vision et la culture commune, celles qui portent les membres de l'espace régional à porter un regard proche sur des notions comme les biens publics mondiaux, la diversité culturelle, l'importance de l'éducation au développement durable, le rôle fondateur du principe de précaution, le rôle des états et de leur capacité à élaborer des stratégies de développement durable et à réhabiliter les politiques publiques.

Cet espace régional se construit donc dans la diversité, la solidarité, la participation du fait que la régionalisation est un lieu de dialogue et de concertation entre des pays à fort et faible développement humain.

Pour incarner cette vision, l'espace régional devrait se doter d'une stratégie de développement durable et d'un tableau de bord d'indicateurs pertinents pour suivre la réalisation des objectifs.

La seconde idée principale relative à l'espace politique résulte dans la capacité de mettre en oeuvre des mécanismes de coordination des positions nationales dans les négociations multilatérales. Cette capacité permettrait à l'espace régional de peser dans les évolutions internationales. Elle doit se développer dans chacune des quatre dimensions de la gouvernance mondiale qui combinent les actions :

- Des États souverains,
- Des organismes multilatéraux et des conventions internationales,
- Des organismes hybrides qui définissent des normes (ISO, codex...)
- La société civile internationale : associations, entreprises, communauté Scientifique.

2- Les enjeux de la décentralisation

Un des enjeux politiques majeurs de la décentralisation est la restauration de la crédibilité de l'Etat. Les partis Etat qui ont dirigé les pays en voie de développement jusqu'au début des années 90, ont montré leurs limites à satisfaire les besoins essentiels des citoyens au niveau local. « Il s'agit donc de concevoir un nouveau type d'Etat qui reconnaisse un rôle et une place aux initiatives individuelles et de groupes à travers l'émergence d'un système administratif et de représentation locale Transparent, consensuel mais autonome dans ses décisions. Cette vision permet de recentrer les interventions directes de l'Etat sur les missions de souveraineté à l'issue d'un transfert équilibré de compétences qui responsabilise les collectivités territoriales » (R2).

Chaque collectivité territoriale constituera un espace d'initiatives liées à un niveau d'organisation de la gestion, de la fourniture des services publics et de réalisation des actions de développement. Par ailleurs, la décentralisation est à même de favoriser une meilleure adéquation des programmes de développement et des besoins locaux, et une mobilisation

plus spontanée des ressources. Cette dynamisation des économies locales s'articule autour de :

- La conception d'une approche de développement s'appuyant d'abord sur la capacité de mobilisation des ressources locales ;
- La réintégration de la dimension spatiale dans l'approche de résolution des problèmes économiques et sociaux ;
- Une nouvelle répartition des compétences (pouvoirs de Décision), des ressources (humaines et financières) et du Patrimoine national entre l'Etat et les collectivités.

3- Le concept de développement durable

La dernière décennie du XXème siècle a été marquée par une véritable prise de conscience des questions environnementales, tant au niveau mondial que national, avec l'injection dans le Rapport Brundtland (R3) du concept de développement durable. Dans son entendement, ce concept désigne un développement fondé sur la gestion attentive des ressources pour le bien-être des générations actuelles, mais soucieuse de ne pas compromettre celui des générations futures. Cette prise de conscience a été concrétisée par l'adoption en 1992 au Sommet de Rio d'un programme de travail dit « Agenda 21 » qui sert aujourd'hui de base de discussions dans les forums nationaux et internationaux. Ces dernières visent l'amélioration du bien-être humain (ou son maintien) par des caractéristiques personnelles (éducation, santé, libertés individuelles, etc.) ou collectives (démocratie, cohésion sociale, niveau et répartition des richesses, etc.).

Sous l'impulsion de la réflexion amorcée au Sommet de Rio en 1992, l'idée du développement durable intégral - enrichie dans le « Plan d'action de Johannesburg », adopté le 4 septembre 2002 - s'est imposée avec les thèmes de *précaution*, qui favorise une approche préventive plutôt que réparatrice, de *solidarité* entre les générations actuelles et futures, et entre toutes les populations du monde, et de *participation* de l'ensemble des acteurs sociaux aux mécanismes de décision (R4).

En effet, les pays en voie de développement sont une métaphore surprenante de ces maux et le développement non durable qui touche à divers domaines tels que dégradation de l'environnement, généralisation de la pauvreté, négligence de l'habitat, désertification, manque d'eau salubre, expansion de l'épidémie du sida, mauvaise gouvernance, recrudescence des conflits armés, insuffisance de l'accès aux marchés, dette extérieure écrasante, baisse des flux d'aide publique, etc. (R5). On se trouve confrontés à ces défis pour négocier positivement le développement durable. Autrement dit. La mise en oeuvre des programmes nationaux de développement ne seront politiquement durables que s'il y a une « durabilité politique » (R6), c'est-à-dire un consensus au sein de la société quant à la légitimité de l'État, aux droits et responsabilités des citoyens, à l'adhésion à un certain nombre de valeurs telles que la bonne gouvernance, l'équité, la justice, le respect des libertés démocratiques, etc. Il est difficile, voire impossible, de réaliser le développement durable là où la guerre fait rage et là où existe une violence politique répandue, ou dans les pays où les droits et libertés des populations sont sévèrement entravés. Dans un tel environnement, la production économique ne peut atteindre un niveau significatif, ni répondre aux besoins de la population. La précaution implique la prévention des conflits armés mais aussi la promotion et le respect des libertés démocratiques qui constituent des actes politiques essentiels pour la mise en oeuvre des programmes de développement.

Comme stratégie, la participation de l'ensemble des acteurs institutionnels et sociaux est souhaitée, tant au niveau de l'élaboration des programmes de développement qu'à celui de la prise de décision. Plus les individus seront associés à la définition des politiques, plus celles-ci seront susceptibles de refléter leurs aspirations. La participation doit s'entendre comme un processus à travers lequel des agents influencent et partagent le contrôle sur la fixation des priorités, la définition des politiques et l'allocation des ressources. Dans ce contexte, nous pouvons considérer que chaque État est le principal responsable de son propre développement démocratique, économique et social.

3-1- Les indicateurs du développement durable

Au premier rang des moyens d'évaluation, les Nations Unies ont proposé l'élaboration d'indicateurs de développement durable afin qu'ils constituent une base utile pour la prise de décisions à tous les niveaux et contribuent à la durabilité autorégulatrice des systèmes intégrés de l'environnement et du développement. Le processus de travail international sur les indicateurs lancé en avril 1995 lors de la 3^{ème} session de la Commission du Développement Durable (CDD) touche à sa fin. A partir des 134 indicateurs soumis à la discussion internationale, il n'en reste aujourd'hui que 58.

L'élaboration des indicateurs de développement durable repose sur la collecte des informations de base d'origines variées (enquêtes, relevés sur le terrain, images satellites...) et accessibles sur différents supports électroniques ou non (bases de données, Systèmes d'Information Géographique...). L'Agenda 21 recommande d'assurer une collecte et une évaluation des données d'un meilleur rapport coût efficacité en identifiant mieux les utilisateurs publics et privés et leurs besoins en matière d'information à l'échelon local, national et mondial.

Cette problématique de l'information est un point clé de l'élaboration des Agendas 21 locaux qui sont les principaux outils territoriaux de mise en oeuvre du développement durable : La concertation et la recherche d'un consensus permettraient aux collectivités locales de s'instruire au contact des habitants et des associations locales, civiques, communautaires, commerciales et industrielles, et d'obtenir l'information nécessaire à l'élaboration des stratégies les plus appropriées. Cette procédure locale est développée dans la Charte d'Aalborg, qui régit le réseau européen des villes durables.

A la lumière de ces différentes initiatives, on comprend que l'évaluation des politiques, la définition de référentiels, d'indicateurs de développement durable... feront de plus en plus partie des outils de la négociation entre les différents niveaux institutionnels. Le développement durable sert dans ce cadre un discours normatif de mise en cohérence des volets environnementaux, sociaux et économiques. Certains s'appuient même sur un argument de rationalité qui n'est pas sans ambiguïtés.

<p>Elaborer une grille d'analyse pour le développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • dimension temps • dimension territoriale • facteur social • dimension économique • la gestion • concertation et participation • mesures, suivi et planification 	<p>Conforter les performances environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> • occupation des sols • utilisation des sols • déchets • risques • eau • air • maintien de la biodiversité • modes de vie
<p>Adopter des indicateurs de suivi des politiques</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • transports • espaces naturels et ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> énergie <input type="checkbox"/> enseignement et recherche

(R7) -Tableau 1 : les champs de l'évaluation selon la circulaire du 11 mai (Voynet)

Il faut toutefois signaler que les indicateurs du développement durable proposés ont pour but de formaliser et de quantifier la progression vers les objectifs du développement durable. Ces indicateurs sont le plus souvent présentés comme une base rationnelle à la décision, dépassant les limites de la rationalité économique.

3-2- Les principes de Bellagio

Dans le même ordre d'idée, on peut résumer le processus d'évaluation appelé les principes de Bellagio servant de base à la prise de décision comme suit:

- « Une vision claire du développement durable et des objectifs définissant cette vision doit guider l'évaluation des progrès vers le développement durable,

- Une perspective holistique doit permettre la prise en compte des éléments du triptyque du développement durable : social (équité, droits de la personne...), environnementales (conditions écologiques indispensables à la vie...) développement économique et les autres activités,

- Sur le plan de la méthode, l'évaluation doit avoir un horizon temporel étendu et des objectifs pratiques, doit rendre explicite tous les jugements, hypothèses et incertitudes dans les données et les interprétations, et doit utiliser un langage clair et simple, accessible aux décideurs et permettant une large participation,

- Il s'agit d'un processus capable d'adaptation, intégré dans le processus de décision renforçant la capacité tant en matière institutionnelle que de collecte et de gestion des données ». (R8)

3-3- La gouvernance entre la théorie et la pratique

Mais, aussi proche de la réalité soient-ils, à quoi peuvent servir ces indicateurs ? Compte tenu de la complexité des problèmes attachés au développement durable, les indicateurs doivent s'inscrire dans un processus autour duquel l'ensemble des pays recherche en commun un consensus. Le développement durable essaie de lever les équivoques mais aussi tente de trouver des solutions à " trois types principaux d'intérêts contradictoires :

- ceux des pays du Nord et ceux du Sud, ce qui est le cœur de la négociation internationale et qui se décline au sein des pays, sous l'angle de l'équité,
- ceux des êtres humains et ceux des autres être vivants,
- ceux des générations futures et les intérêts immédiats."(R9)

Les uns sont représentés par des acteurs capables de faire valoir leurs intérêts, pour peu que la voix des plus faibles puisse se faire entendre (équité politique). En revanche, ni la nature, ni les générations futures ne sont autour de la table. La décision en matière de développement durable ne peut donc être une négociation simple sur l'attribution de ressources, mais doit faire appel à des principes et des choix éthiques. C'est pourquoi nous allons envisager dans un premier temps les différents cadres institutionnels proposés pour la mise en œuvre du développement durable.

4- Le concept de gouvernance :

Le concept de gouvernance est au centre de la réflexion théorique des pays de l'OCDE, de la Banque Mondiale, du Fonds Monétaire international ou du groupe de la Banque Africaine de développement et on ne doit pas s'étonner si le contenu théorique que ces institutions attribuent à la gouvernance reflète leur propre conception philosophique, politique et économique de l'Etat.

On peut considérer que la gouvernance est un processus de décision collectif qui n'implique pas toujours une situation d'autorité de la part d'un des acteurs. Mais elle ne s'oppose pas à l'autorité, car la recherche de consensus ne peut pas toujours conduire à une décision. Selon le PNUD " la gouvernance peut être considérée comme l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. La gouvernance est participative, transparente et responsable. Elle est aussi efficace et équitable. La bonne gouvernance assure que les priorités politiques, sociales et économiques sont fondées sur un large consensus dans la société et que les voix des plus pauvres et des plus vulnérables sont au cœur du processus de décision sur l'allocation des ressources pour le développement" (R10).

Selon la banque mondiale, la gouvernance « c'est l'art de gouverner pour obtenir un développement économique, social et institutionnel durable » (R11)

Le réseau des agences régionales françaises pour l'environnement retient la définition suivante "La gouvernance peut être définie comme la capacité des sociétés humaines à se doter de systèmes de représentation, d'institutions, de processus, de corps sociaux, pour se

gérer elles-mêmes dans un mouvement volontaire. Les programmes de bonne gouvernance visent surtout à promouvoir un environnement propice au renforcement des capacités de mise en oeuvre des processus législatif, juridique et administratif, et de gestion d'un développement décentralisé. (R12)

Selon Brodhag " Le développement durable prône une intégration des problématiques environnementales, sociales et économiques, multicritère il est donc résolument multi acteurs. Bien que ce mot prenne des significations différentes selon le contexte, on parlera de gouvernance pour caractériser un processus de décision collectif qui n'implique pas une situation d'autorité de la part d'un des acteurs. Les institutions et les méthodes, permettant d'impliquer l'ensemble des parties prenantes pour un développement durable, combinent démocratie participative et électorale, outils d'évaluation des politiques et transparence des processus de décision. (R13)

En fait ce concept de gouvernance peut se concevoir à différents niveaux, on parle de gouvernance mondiale ou européenne, comme de gouvernance locale. Des mécanismes d'amélioration continue sont en cours de maturation pour dégager des consensus collectifs sur des objectifs partagés. Faut-il rappeler que le débat est aussi un moyen de faire mûrir la prise de conscience des problèmes. Cette prise de conscience est un des objectifs des Agendas 21 locaux.

4-1- Les principaux aspects de la gouvernance

La bonne gouvernance est perçue aujourd'hui à travers le rôle primordial de l'Etat de couvrir intégralement les besoins essentiels de la population dans les différents domaines à savoir qu'aucun habitant ne soit privé des services tels que : un habitat décent, la sécurité foncière, l'eau potable, l'assainissement, l'éducation, la santé et la mobilité. Pour pouvoir atteindre ces résultats, la gouvernance doit impérativement renfermer un certain nombre d'aspects :

- L'obligation de rendre compte
- La transparence
- L'efficacité et l'efficacités
- La réceptivité
- Les perspectives
- La fermeté dans l'application de la réglementation.

4-2- Le poids de la rationalité dans le pouvoir décisionnel

Dans la sphère politique, la variable de la démocratie politique, avec ses attributs du pluralisme idéologique et de la représentativité, de la primauté du droit, de respect des droits de l'homme, de la justice sociale, etc., crée des conditions optimales pour le développement durable.

A ce postulat s'ajoute celui de l'exercice de la bonne gouvernance qui pose la question du renouvellement des modalités de la décision et interpelle les fondements de la rationalité des comportements des acteurs. Or, la bonne gouvernance a trait à la saine gestion publique, amplifie la transparence et la responsabilisation des institutions démocratiques, implique l'obligation de rendre des comptes. Elle est une offensive contre la corruption qui sape la légitimité des institutions politiques.

De ce fait, les différentes approches de la gouvernance recouvrent en fait quatre catégories de rationalité : substantive, procédurale, structurelle et évaluative. La rationalité substantive relève de la "substance" et de la "connaissance" qui guide les résultats d'actions dans l'univers du "discours", c'est la vision stratégique partagée. La rationalité structurelle recouvre la structure du processus de décision, par exemple l'articulation des compétences notamment entre les collectivités publiques (Europe, Etats, régions et villes). La rationalité procédurale guide le choix des procédures et des prises de décision, elle se situe au niveau du jeu d'acteurs. La rationalité évaluative enfin se réfère aux objectifs visés par le décideur et aux critères d'évaluation des résultats. La bonne gouvernance doit en fait se situer simultanément sur ces quatre plans.

L'évaluation est une des composantes essentielles de ce principe de gouvernance, à condition qu'elle soit intégrée dans le processus de décision. Elle suppose définir les objectifs, les paramètres de suivi, les échéances de contrôle, et pour ce faire, d'ouvrir la concertation à tous les partenaires concernés

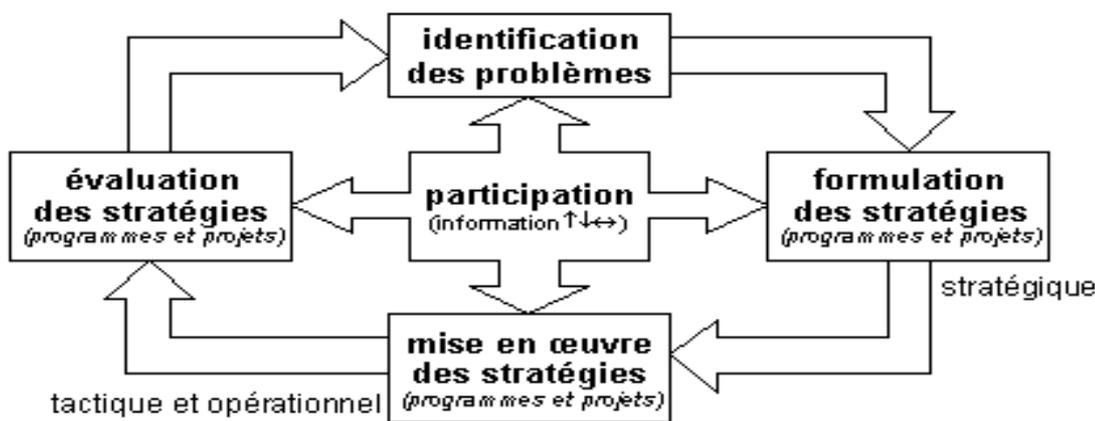


figure 2 : le cycle de la décision collective (R14)

C'est la voie suivie aujourd'hui par l'évaluation environnementale, qui dépasse en effet les études d'impact des projets pour s'intéresser au niveau stratégique et politique : celui des plans et programmes.

4-3- Droits et libertés dans la bonne gouvernance

Toujours dans un rôle d'incitateurs, le FMI et la BM défendent aujourd'hui les principes de la bonne gouvernance comme fondement aux politiques de développement. La bonne gouvernance, c'est l'assurance que les conditions sont requises pour obtenir "une croissance de qualité" (R15) qui profite aux plus démunis et assure le développement social des pays à bas revenus. Si la bonne gouvernance a été fortement assimilée en premier lieu à la lutte anti-corruption (R16), elle s'en éloigne aujourd'hui plus sensiblement (R17). Mais son contenu reste relativement vague. Par contre, Kaufman définit ainsi la gouvernance comme "les traditions et institutions par lesquelles l'autorité est exercée dans un pays" (R18). La bonne gouvernance, quant à elle, est

"l'exercice de l'autorité, par le biais de traditions et d'institutions formelles et informelles, pour le bien commun" (R19).

L'exercice de l'autorité inclut en fait trois dimensions à savoir :

- " Les processus par lesquels les gouvernements sont Sélectionnés, contrôlés et remplacés ;
- La capacité des gouvernements à élaborer et mettre en Pratique des politiques saines ;
- Le respect, par les citoyens et l'Etat, des institutions qui régulent Leurs relations économiques et sociales."(R20)

D'après l'analyse dégagée par Kaufman D., ces trois dimensions font ressortir six idées clefs s'articulant autour de :

1. L'expression et la responsabilisation,
2. La stabilité politique,
3. L'efficacité du gouvernement,
4. L'absence de tracasseries administratives,
5. La primauté du droit,
6. Le contrôle de la corruption.

Les liens entre droits, libertés, démocratie, institutions et bonne gouvernance sont toujours implicites dans les travaux menés par les économistes du FMI et de la BM, sans que des définitions approfondies soient toutefois proposées pour clarifier leurs propos. Pour mieux cerner l'interaction pratique entre ces différents éléments, ainsi que leur place dans les politiques de développement, il peut être utile de cerner leur articulation théorique.

5- L'impact de la Gouvernance sur le Développement durable

Le concept de développement durable s'est imposé avec les concepts de précaution, de solidarité entre les générations actuelles et futures et entre les populations du monde et, enfin de participation des acteurs sociaux aux mécanismes décisionnels. Le lien entre le développement durable et la gouvernance est donc devenu évident.

Actuellement, seul le modèle de l'économie de marché reposant sur la démocratie, l'Etat de droit et la bonne gouvernance peut servir l'objectif de la réalisation du développement durable. Toutefois, si les objectifs sont clairement compris tant par l'ensemble des membres d'un espace régional, il reste à déterminer les processus à mettre en oeuvre pour parvenir à implanter un modèle de développement durable homogène.

Si, sur le plan théorique, un consentement est dégagé pour reconnaître les effets bénéfiques de la bonne gouvernance sur les pays en voie de développement, c'est plutôt sur le plan pratique, que se présentent les difficultés. Tout le monde n'attribue pas le même sens au concept de bonne gouvernance et cette divergence de vue explique la divergence des objectifs et des résultats constatés. Le remède à cette difficulté pratique consisterait à déterminer les éléments clés des disfonctionnements actuels des systèmes socioéconomiques en place et à identifier les tendances émergentes en matière de techniques et méthodes de gestion des affaires publiques.

En tous les cas, les chances d'instaurer les conditions d'un développement durable dépendent de plusieurs facteurs s'articulant pour l'essentiel autour de la stabilité politique d'un pays et de l'ouverture à la coopération internationale. Toutefois, il est clair que la crise économique ne favorise guère l'instauration de la démocratie, de la bonne gouvernance et de l'État de droit.

Notre analyse a essayé de mettre en relation la gouvernance et le développement durable dans le cadre de la régionalisation en tant qu'espace intégré. Partant de l'idée que l'une et l'autre se rejoignent dans l'idéal d'un présent vivable et d'un futur durable et que leurs défis sont entremêlés, notre analyse défend l'idée selon laquelle la gouvernance, pour se consolider, doit trouver son prolongement dans des mesures économiques et sociales. Et, réciproquement, les stratégies de développement ont besoin, pour être mises en oeuvre, d'être validées par la participation démocratique

Ces deux concepts sus cités ne sont pas nouveaux dans les débats académiques et politiques internationaux et sont même devenus, ces dernières années, la référence obligée des acteurs sociaux, des responsables politiques et des institutions internationales. Les uns et les autres mobilisent la notion de la gouvernance pour revendiquer des nouvelles formes de gestion de la vie politique, économique et sociale.

De la même manière, ils recourent à la notion du développement durable pour souhaiter un présent vivable et un futur durable à travers la croissance économique, la réduction de la pauvreté, la préservation des écosystèmes, les changements de valeurs, de comportements et de modes de vie, etc.

Nul doute que la réussite de la gouvernance passe nécessairement par les régimes ouverts aux paramètres de la démocratie. En effet, un système démocratique doit renfermer des notions telles que le multipartisme, l'alternance électorale, la progression des libertés civiles, de même que la consolidation des sociétés civiles (ONG, organismes communautaires, associations professionnelles et autres groupes, etc.). Il doit évacuer les situations d'instabilité caractérisé par des conflits armés avérés ou latents, des coups d'État, l'absence d'État de droit, les formes de corruption, tant au sommet de l'Etat qu'au niveau des appareils administratifs et para administratifs.

Tous ces cas de figure montrent que la démocratie demeure un idéal pour converger vers la bonne gouvernance. Si cet idéal a un sens, c'est celui de convertir les pays en voie de développement en un espace public bâti sur le débat pluraliste, sur les institutions qui garantissent le succès de ce débat dans le jeu serein des pouvoirs et des contre-pouvoirs.

La gouvernance et le développement durable ne sont autre chose que deux objectifs hautement désirables, deux projets dont la finalité principale est la recherche et l'amélioration du bien-être de tous. Leurs défis sont divers, complexes et inter reliés, à tel point que la poursuite de l'un ne peut signifier l'abandon de l'autre.

CONCLUSION

Le développement durable doit être ouvert dans un monde ouvert grâce à une approche systémique dont la gouvernance constitue la principale préoccupation. Cela se traduit aussi par la nécessité de faire les choses par nous et pour nous-mêmes dans la solidarité des peuples. Dans un système mondialisé, que vaut une vie humaine ? Que valent celui qui meurt de faim, de soif ... ? Ces êtres qui n'ont pas eu le Minimum vital sur une planète riche de ses ressources ? L'exigence de solidarité heurte ici l'irresponsabilité des acteurs majeurs de cette civilisation, devant une espèce humaine prédatrice et dominatrice mais incapable de satisfaire les besoins fondamentaux des humains, incapable de contrôler la démographie, incapable de prendre des mesures en temps utile du fait que le contexte l'exige afin de soulager des situations mais de se porter garant pour les générations futures.

Il s'agit réellement d'intégrer deux notions fondamentales celles de la rationalité et d'évaluation qui se caractérisent par une volonté celle de concilier l'éthique de la connaissance scientifique, l'éthique du débat démocratique et l'éthique de la responsabilité.

En guise de conclusion, un certain nombre de propositions sont recommandées et peuvent contribuer énormément au développement durable :

- Organiser des séminaires régionaux sur les stratégies et politiques de lutte contre la pandémie du sida, ainsi que la prise en compte de cette problématique par les entreprises,

- Les technologies d'information et de communication constituent un catalyseur pour stimuler le changement, ponctué par cinq idées importantes : un saut qualitatif technologique; une appropriation locale des savoir-faire; une mutualisation des moyens et des produits; une interactivité accrue entre les hommes et les technologies et une valorisation des langues et des cultures locales.

- Tenter de répondre à la question de la fuite des cerveaux dans les pays en voie de développement.

BIBLIOGRAPHIE

R1- Communication intitulée « Démocratie, Etat de droit et bonne gouvernance », Pierre lemieux, colloque 2004 Burkina faso

R2- Communication intitulée « TIC, décentralisation administrative et bonne gouvernance », page 2, Kargne, colloque 2004 Burkina faso

R3- Du nom du docteur Gro Harlem Brundtland qui, en 1983, a présidé la Commission mondiale pour l'environnement et le développement et a produit le Rapport "*notre avenir à tous*", 1989. Ce rapport servira de base à la Conférence des Nations unies pour l'environnement de 1992, dite « Sommet de Rio ».

R4- Le dossier « Environnement et développement. Le défi du XXIe siècle », *Alternatives économiques*, juillet août 2002.

- R5-** 6 REDDA, Rapport de la Deuxième Conférence panafricaine des organisations de la société civile. Élaborer l'agenda régional pour le SMDD et au-delà, Actes, Abidjan, 17-19 juillet 2002. Voir version électronique http://www.nesda.kabissa.org/documents/pac2final_french.pdf ; Voir aussi le Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002, New York, Nations Unies, 2002, p. 53
- R6-** Il y a quelques années, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) avait exposé sa vision du développement durable en insistant sur cinq piliers : la durabilité environnementale, la durabilité économique, la durabilité politique, la durabilité sociale et la durabilité culturelle. Voir ACDI, *Notre engagement à l'égard du développement durable*, Ottawa, 1997. Voir la version électronique dans <http://www.bellanet.org/partners/equalegale/documents/engagedd.html>
- R7-** Article « Evaluation, rationalité et développement durable », juin 2000, Christian Brodhag
- R8-** Article 1 « Rationalité et développement durable », juin 2000, Rennes, Christian Brodhag
- R9-** Article « Evaluation, rationalité et développement durable », juin 2000, Christian Brodhag
- R10-** Amartya Sen, *Un nouvel ordre économique*, Odile Jacob, Paris, 2000
- R11-** Publication de la banque mondiale, « governance : the World Bank's expérience », 1994
- R12-** Qu'est ce que le développement durable ? ,Karen delchet, Collection A Savoir
- R13-** Article 1 « Rationalité et développement durable », juin 2000, Rennes, Christian Brodhag
- R14-** Article 2 « Gouvernance et évaluation dans le cadre du développement durable », novembre 2000, Lille, Christian Brodhag
- R15-** Banque Mondiale [2002], *La qualité de la croissance*, Bruxelles, De Boeck Université. Cette publication fait suite aux controverses sur le lien entre croissance et réduction de la pauvreté.
- R16-** La Banque Mondiale affirme, sur son site consacré à la bonne gouvernance, que la corruption a été identifiée comme «single greatest obstacle » au développement économique et social. Pour une histoire du concept, voir par exemple Arib F. [2003], « Organisations économiques internationales et gouvernance », dans *la Pensée* n°334, avril juin.
- R17-** Kaufman [2003], « Rethinking Governance, Empirical Lessons Challenge Orthodoxy », Discussion Draft, World Bank.
- R18-** Kaufman D., « Governance Matters », *Policy Research Working Papers* n°2196, World Bank.
- R19-** Banque mondiale [2002], p152
- R20-** Kaufman D et alii [1999a], « Agregating Governance Indicators », *Policy Working Research Papers* n°2195,